

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Dotation Politique de la Ville (DPV) a vocation à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), par un soutien renforcé aux actions des communes particulièrement défavorisées qui présentent d'importants dysfonctionnements urbains.

Pour être éligibles à cette dotation, les communes doivent réunir les trois conditions cumulatives suivantes :

- Faire partie du périmètre d'intervention de la Politique de la Ville ;
- Présenter une proportion de population située en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) supérieure à 16 % de la population INSEE au 1er janvier 2021 ;
- Avoir été éligible à la DSU au moins une fois au cours des trois derniers exercices, et, pour les communes de plus de 10 000 habitants, avoir fait partie des 250 premières communes éligibles de cette strate démographique au moins une fois au cours des trois derniers exercices.

La Ville de Montbéliard remplissant ces conditions est éligible à la DPV 2023. De ce fait, elle est susceptible de bénéficier de subventions pour les projets :

- situés en QPV, ou dans une zone en périphérie dès lors que les actions profitent aux habitants des quartiers politique de la ville.
- correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville.

Pour le Département du Doubs, l'enveloppe 2023 s'établit à 2 446 255 € (contre 2 580 203 € en 2022), soit une diminution de 133 948 €.

Pour mémoire, la Ville de Montbéliard s'est vu notifier un total de 378 050 € de subventions au titre de la DPV 2018, de 346 008 € au titre de la DPV 2019, de 450 994 € au titre de la DPV 2020, de 266 073 € au titre de la DPV 2021 et de 496 917 € au titre de la DPV 2022.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de présenter les opérations ci-dessous pour un financement au titre de la DPV 2023 :

Projet n°1 : Requalification des aires de jeux (secteur Chiffogne) :

ETAT	-		
DPV	153 909.77 €	80.00%	
VILLE	38 477.44 €	20.00%	
TOTAL	192 387.21 €	100.00%	
Total TTC	230 864.65 €		

Projet n°2 : Travaux d'amélioration du groupe scolaire Victor Hugo :

ETAT	-		
DPV	94 920.18 €	80.00%	
VILLE	23 730.04 €	20.00%	
TOTAL	118 650.22 €	100.00%	
Total TTC	142 380.26 €		

Projet n°3 : Réfection de l'étanchéité de la toiture de la crèche « la pomme verte » :

ETAT	-		
DPV	40 000.00 €	80.00%	
VILLE	10 000.00 €	20.00%	
TOTAL	50 000.00 €	100.00%	
Total TTC	60 000.00 €		

Projet n°4 : Rénovation des sanitaires et des sols de deux salles de classes de l'école élémentaire André BOULLOCHE :

ETAT	-		
DPV	38 666.66 €	80.00%	
VILLE	9 666.67 €	20.00%	
TOTAL	48 333.33 €	100.00%	
Total TTC	58 000.00 €		

Projet n°5 : Végétalisation de la cour de l'école maternelle du Petit Chênois :

ETAT	-		
DPV	14 350.20 €	80.00%	
VILLE	3 587.55 €	20.00%	
TOTAL	17 937.75 €	100.00%	
Total TTC	21 525.30 €		

Projet n°6 : Mise en place de volets roulants au groupe scolaire du Coteau Jouvent :

ETAT	-		
DPV	11 378.44 €	80.00%	
VILLE	2 844.61 €	20.00%	
TOTAL	14 223.05 €	100.00%	
Total TTC	17 067.66 €		

**Projet n°7 : Remplacement des menuiseries de la conciergerie
du groupe scolaire Petit Chênois :**

ETAT	-		
DPV		5 202.73 €	80.00%
VILLE		1 300.68 €	20.00%
TOTAL		6 503.41 €	100.00%
Total TTC		7 804.09 €	

**Projet n°8 : sécurisation de l'enceinte et mise en accessibilité
des vestiaires du stade Annequin :**

ETAT	-		
DPV		44 296.43 €	80.00%
VILLE		11 074.11 €	20.00%
TOTAL		55 370.54 €	100.00%
Total TTC		66 444.65 €	

Le montant total sollicité au titre de la DPV 2023 s'élèverait ainsi à 402 724,41 €.

Les crédits relatifs aux projets n° 1, 2 et 5 n'ont pas été prévus au BP 2023 ; ils pourraient être ajoutés à l'occasion de la Décision Modificative n°1 en cas d'attribution d'une subvention au titre de la DPV.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- approuve les plans de financement prévisionnels, et s'engage à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023